

CANADIAN JOURNAL of URBAN RESEARCH

REVUE CANADIENNE de RECHERCHE URBAINE

Savoir être maire d'une municipalité rurale : les registres d'actions du « municipalisme pragmatique »

Vincent Tremblay*

Candidat à la maîtrise en développement régional et territorial, Université du Québec à Rimouski (UQAR). Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)

Yann Fournis

Professeur au département Sociétés, territoires et développement, Université du Québec à Rimouski (UQAR). Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)

Résumé

Cet article porte sur le travail des maires et mairesses de petites municipalités. Alors que la scène municipale rurale est souvent dite « apolitique », cet article examine l'hypothèse soutenant que les petites municipalités font l'objet de règles et mécaniques politiques originales, où se joue quotidiennement la négociation d'un ordre politique territorial. L'enquête repose sur une méthodologie qualitative et exploratoire. La démonstration s'appuie sur une revue de presse par mots-clés ainsi que des entretiens semi-dirigés menés auprès de personnes maires au Bas-Saint-Laurent. Les résultats mettent en relief deux registres d'actions pragmatiques des maires. Le premier porte sur les processus politiques : bâtir une crédibilité qui prend appui sur la communauté pour construire une vision commune des missions municipales dans le conseil. Le second est de portée administrative : tisser un lien de confiance avec la direction générale pour gérer collectivement une offre de services adéquate aux yeux de la communauté.

Mots-clés : sociologie politique, démocratie municipale, municipalisme pragmatique, élus municipaux, métier politique

Abstract

This article focuses on the work of mayors in small municipalities. While the rural municipal scene is often described as “apolitical,” this article suggests examining the hypothesis that small municipalities are subject to unique political rules and mechanisms, where the negotiation of a territorial political order takes place on a daily basis. The study is based on a qualitative and exploratory methodology. The demonstration is based on a keyword press review and semi-structured interviews with mayors in the Bas-Saint-Laurent region. The results highlight two areas of pragmatic action by mayors. The first concerns political processes: building credibility that draws on the community to construct a common vision of municipal missions within the council. The second concern administrative processes: building trust with senior management to collectively manage services that are adequate in the eyes of the community.

Canadian Journal of Urban Research, Special Edition/Édition spéciale 2025, pages 47–59.

Copyright © 2025 by the Institute of Urban Studies.

All rights of reproduction in any form reserved.

ISSN: 2371-0292

Keywords: political sociology, municipal democracy, pragmatic municipalism, elected officials, political profession

*Courriel de correspondance : Vincent Tremblay, Université du Québec à Rimouski, département Sociétés, territoires et développement, vincent.tremblay@uqar.ca

Introduction

Pivots de la vie municipale, les maires et mairesses jouent un rôle décisif dans la fourniture durable des services et l'entretien du bien-être des collectivités (Mévellec et Tremblay 2016). Or, depuis la pandémie, ce maillon de la démocratie locale au Québec paraît fragilisé : en 2023, près d'un élu municipal sur dix avait renoncé à sa fonction, en particulier dans les localités de moins de 1000 habitants (Rondeau et Léonard 2024). Pourtant, les sciences sociales canadiennes disposent aujourd'hui de peu de connaissances empiriques pour comprendre ces bouleversements. De fait, l'évolution des territoires ruraux est un objet qui a surtout préoccupé les sciences régionales et territoriales (Massicotte, 2008), une littérature où le rôle des élus locaux se voit souvent négligé—ce qui, volontairement ou non, aboutit au constat un peu déroutant d'une absence de politique au niveau municipal (Mévellec et al. 2012). La présente recherche, conduite au Bas-Saint-Laurent à l'hiver 2024, a donc pour objectif d'approfondir la connaissance sur le travail peu connu, mais névralgique, des maires des petites municipalités du Québec rural.

Pour ce faire, cet article participe des recherches en cours sur la sociologie politique des élus municipaux au Québec qui rappellent que l'occupation du territoire québécois met en avant un équilibre entre communauté et municipalité. Une expression privilégiée de cet équilibre est un répertoire d'actions municipales spécifiques : un *municipalisme pragmatique*, entendu comme « l'ensemble des représentations et pratiques qui légitiment et effectuent la fourniture des services d'intendance assurant une reproduction de la communauté locale, par la mobilisation des ressources administratives et communautaires présentes sur le territoire des municipalités » (Fournis et Lewis, ce numéro). Or, dans le contexte d'une ruralité éclatée en municipalités nombreuses et possédant une faible capacité politique et administrative, ce municipalisme possède des caractéristiques originales, au regard des grandes villes québécoises, canadiennes ou américaines. Une explication de cette spécificité se trouve dans l'inscription territoriale des institutions municipales, ce qui implique en l'occurrence pour les élus municipaux d'animer efficacement la conversation entre une communauté rurale (et ses enjeux politiques et identitaires) et une petite institution municipale (et ses missions institutionnelles, prestation des services) afin de mener à bien la reproduction symbolique et matérielle de la communauté dans le temps et l'espace.

Pour approfondir notre compréhension de cette mission fondamentale des élus municipaux, nous souhaitons prolonger l'approche du métier politique (Lagroye 1994) en examinant comment les savoir-faire des maires de petites municipalités relèvent de compétences adaptées à un champ « politique » particulier, qui est moins apolitique que marqué par des registres d'actions spécifiques. Après une revue de littérature sur la problématique de la transformation du métier d'élu municipal, nous mettrons en évidence l'hypothèse centrale de cet article, soit l'existence d'un répertoire d'actions spécifiques aux petites municipalités, le *municipalisme pragmatique*, dont il est possible de distinguer les deux registres complémentaires, politique et administratif. Après un rapide détour vers la méthodologie, nous décrirons notre terrain en distinguant, au sein de chacun de ces registres d'actions, trois processus majeurs dans l'action des maires et mairesses du Québec. En conclusion, nous mettrons en évidence la stabilité du municipalisme pragmatique et le rôle qu'y tient la dynamique relevant de chaque communauté territoriale.

Revue de littérature

La littérature québécoise sur les élus municipaux se densifie depuis quelques années, notamment autour des travaux de sociologie politique qui soutiennent l'hypothèse d'une évolution importante dans l'activité politique des élus municipaux. Dans les moyennes et grandes villes du Québec, les mairies se diversifiaient (femmes en politique, jeunes élus) et suivraient désormais une trajectoire de politisation par la professionnalisation (Mévellec et Tremblay 2016). Un glissement s'opère effectivement dans les finalités des missions municipales, où la vision traditionnelle axée sur les services aux propriétaires se combine dorénavant avec une utilisation plus politique des institutions, orientée vers la construction d'un bien commun territorial (Mévellec et al. 2017). Au « vieux métier » marqué par un *éthos* du dévouement et le primat de l'harmonie, s'ajoute ainsi un « nouveau métier » caractérisé par un *éthos* de la compétence,

une participation croissante dans l'action publique et l'emploi de mécaniques plus classiques en politique, comme les plateformes électorales (Douillet et Lefebvre 2017). Or, d'autres travaux récents nuancent cette hypothèse pour les maires de petite municipalité (Chiasson et al. 2023; Breux et Parent 2023; Lefebvre et al. 2023; Caron De Montigny et al. 2022). À l'extérieur des moyennes et grandes villes, la scène municipale resterait moins marquée par les formes canoniques de la politique, comme les partis politiques, les programmes électoraux, les associations avec des groupes d'intérêt, etc. L'activité politique municipale y reposerait encore majoritairement sur la prestation des services de base (voirie, aqueduc, service incendie...), vocation soutenue par des maires élus sur la base de leur notabilité et de leur prestige local (Chiasson et al. 2023). Pour les petits milieux ruraux, la vocation apolitique des municipalités—le projet politique du consensus et de l'harmonie (Bherer et Breux 2012)—ne relèverait donc pas seulement du passé. Comment concilier ces deux lectures ?

Une première piste de solution suit une relecture territoriale de ce questionnement, où l'encastrement social des institutions municipales oblige à une vision élargie de leur fonctionnement. Partie prenante d'une mosaïque d'espaces publics sur le territoire (Neveu et François 1999), chaque municipalité constitue un espace public de proximité, avec ses propres instances démocratiques, une proximité organisationnelle entre les citoyens et l'administration, et une expérience commune du milieu de vie (Divay 2019). Cet espace public, qui se caractérise par la proximité sociale entre les individus, induit un phénomène de personnalisation des pouvoirs municipaux (Le Bart et Lefebvre 2005) : le maire se trouve ainsi au cœur de cet espace public, où il doit assurer le maintien de l'ordre municipal. Concrètement, ce dernier combine un ordre administratif (où le conseil et l'appareil municipal administrent une série de services publics délégués par l'État : mobilité, hygiène, loisir...) et un ordre politique (choix passant par la priorisation des dossiers, ressources et enjeux selon une vision du vivre-ensemble et des processus de gouverne). Au croisement des dimensions administrative et politique de ces milieux de vie se trouve ainsi *Monsieur le Maire* ou *Madame la Mairesse*, figure chargée d'incarner symboliquement la municipalité, son identité, ses actions et ses décisions (Vallette et Breux 2024). Cette lecture territoriale invite ainsi à approfondir le rôle précis que tient le maire dans cet espace public. Une deuxième piste suggérée par le corpus scientifique s'intéresse au métier politique. Cette approche développée par les politistes français observe le travail des élus par le prisme de leur savoir-faire (Fontaine et Le Bart 1994; Smith 2019). Une définition fondatrice définit le métier politique comme un travail de gestion de rôles « apparus dans des configurations des rapports sociaux, des offres de savoir-faire et des relations politiques » (Lagroye 1994, 9). Sur cette base, certains insistent sur la dimension *relationnelle* : « le travail politique est constitué d'activités relationnelles [...] le rôle de l'élu local est celui d'un intermédiaire ou d'un médiateur qui établit une communication, au sens large du terme, entre différents segments ou réseaux de la société locale » (Garraud 1994, 53). Dans cette perspective, le concept de métier, au-delà des savoir-faire politiques, intègre aussi les savoir-être : « provoquer le contact, être à l'écoute, inspirer confiance, délivrer le bon message au moment opportun, passer du registre du public à celui du familier ou du privé relèvent d'un métier, de compétences corporelles et langagières acquises sur le tas » (Douillet et Lefebvre 2017, 131). Ainsi, au cœur de ce travail relationnel que chaque maire maîtrisant son métier doit accomplir au quotidien, réside une intelligence humaine et sociale requérant à la fois des investissements de fond (une connaissance fine du milieu) et des investissements de forme (une forme de tact ou d'étiquette). Toutefois, et comme on l'a vu, il y a plus : dans un contexte marqué par des communautés parfois déstabilisées et recherche de cohésion, le métier relèverait en parallèle d'un processus de construction de l'identité territoriale (Palard 2007).

Une troisième piste, plus proche de la littérature nord-américaine, creuse dans cette direction avec différents travaux qui mettent en évidence les particularités du pouvoir municipal au Québec, à la fois dans ses logiques politiques et administratives d'ensemble (Divay et al. 2019) et dans ses mécanismes subtils de fonctionnement (pour les élus : Mévellec et Tremblay 2016 ; pour les fonctionnaires : Breux et Parent, ce numéro). Plus récemment, une enquête menée au Bas-Saint-Laurent (Fournis et Lewis, ce numéro ; Fournis 2025) a esquissé une liaison avec la littérature sur les études communautaires aux États-Unis (Harding 2009) et au Québec (Bérubé 2012 ; Parent 2015) pour mettre en évidence la double dépendance des maires ruraux, soumis à la fois au contrôle juridique descendant (conformité au droit provincial) et au contrôle social ascendant (pressions des acteurs communautaires). De fait, une part essentielle du travail politique des élus municipaux réside dans l'animation et l'entretien d'un équilibre politique entre les exigences institutionnelles et juridiques de la municipalité et celles, terre à terre, de la communauté. Dans cette configuration, le travail de maire consiste à faire des choix engageant les moyens limités de la municipalité dans la résolution des enjeux vitaux de la communauté.

Ces trois pistes dessinent donc une analyse territoriale du rôle du maire dans les petites municipalités rurales

du Québec, où il joue un rôle central dans la fabrication d'un ordre politique municipal. À la fois administratif et politique, ce rôle s'exerce moins sous la forme d'un leader doté de compétences professionnelles (comme dans les plus grandes villes) que sous la forme discrète d'un travail relationnel (un « métier ») assurant une médiation entre les différentes forces qui façonnent le territoire (économique, social, identitaire, politique, etc.). Cette discréption ne signifie pas inactivité : conformément au rôle classique du « notable » usant de sa réputation pour influencer ses concitoyens, ces maires doivent gérer leur municipalité en composant avec leur communauté – son histoire, ses attentes, ses traumatismes... Cette problématique ouvre *in fine* à saisir l'activité de ces maires en termes de municipalisme pragmatique.

Hypothèse et méthodologie

Rappelons d'abord que le cœur de la notion de « métier d'élu » est le travail de connexion entre les différents mondes qui constituent le tissu local (Fontaine et Le Bart 1994) pour les intégrer dans une certaine « totalité » locale (une « communauté», au moins imaginaire au sens de B. Anderson), assise sur les bases matérielles des services municipaux. En tant qu'entité relationnelle, la communauté est un tissu malléable de relations socio-territoriales stables qui ont sédimenté un espace-temps propre et portent la trace d'une ambition collective de vivre en ruralité, forme de subversion tranquille d'une société de plus en plus urbaine (une forme de droit à l'habiter, donc : Fournis 2019). À bien des égards, la part du maire est d'incarner et nourrir cette unité dynamique, par le biais de ses connexions dans la communauté et des outils municipaux mis à sa disposition. Ainsi, on l'a vu, le *municipalisme pragmatique* peut être considéré comme l'ensemble des représentations et des pratiques visant à la fourniture des services assurant la reproduction de la communauté dans son territoire (cf. supra). Pour autant, cette première définition ne doit cacher ni la diversité des processus et des fonctions en jeu au sein de ce municipalisme, ni sa « nature » de répertoire d'actions relationnelles et informelles, modulable aux réalités diverses que représente chaque communauté. Dès lors, il est possible de distinguer deux volets au sein de ce municipalisme, pour mettre en valeur le rôle essentiel du maire dans l'entretien de la dialectique nécessaire entre communauté et municipalité.

- Le premier registre d'actions porte sur les processus politiques. Plus précisément, il souligne le rôle que doit remplir le maire pour reproduire la communauté, en bâtiissant une crédibilité qui prend appui sur sa communauté, en construisant le consensus dans le conseil municipal, mais aussi avec les partenaires externes, et en portant une vision dynamique et partagée de la municipalité.
- Le second registre d'actions que doit posséder chaque maire est de portée administrative. Ce registre prend place au sein des mécanismes de la municipalité et mobilise des compétences de management pour tisser un lien de confiance avec la direction générale, gérer collectivement une offre de services adéquate aux yeux de la communauté et participer à l'élaboration de solutions innovantes pour répondre au stress fiscal.

Notre hypothèse soutient que le métier du maire en petite municipalité rurale consiste à concilier les deux registres. Avec leurs savoir-faire respectifs, ceux-ci sont constitutifs d'un municipalisme qui doit faire converger l'offre de services municipale et l'imaginaire communautaire pour assurer la reproduction effective de la communauté dans le temps et l'espace. Après avoir présenté la méthodologie d'enquête, nous procéderons à une démonstration pour chacun de ces deux registres de l'action des maires.

En termes méthodologiques, cette enquête a été effectuée dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent dans le cadre d'un stage d'initiation à la recherche (FRQSC 2023–2024). Pour répondre à ses objectifs, elle adopte une approche qualitative et exploratoire. Elle mise sur une méthodologie en trois volets. Le premier volet de l'enquête consiste en une revue de presse par mots-clés (maire, mairesse, élus municipaux, politique municipale, gouvernement de proximité) dans les journaux régionaux depuis 10 ans (Le Laurentien et ICI Radio-Canada Bas-Saint-Laurent) ainsi que de la littérature grise (examen de bulletins municipaux, de sites internet de municipalité). L'objectif de ce premier volet est de réaliser un portrait sommaire de la scène municipale au Bas-Saint-Laurent.

Pour compléter la revue documentaire, le second volet est celui des entretiens individuels semi-dirigés. La sélection des trois premiers maires interrogés repose sur le dynamisme de leur municipalité (nombre élevé de projets) évalué à partir des résultats la revue de presse. La suite de l'échantillon a été construit selon une logique boule de

neige, en nous appuyant sur la reconnaissance du travail d'un maire par les élus rencontrés précédemment. L'échantillon complet est de 9 entretiens. Ceux-ci sont d'une durée de moyenne de 1h30 et ont été réalisés en présence, dans un lieu privé choisi par les personnes rencontrées. Parmi les neuf maires interrogés, trois d'entre eux étaient aussi préfets de leur MRC. Les maires répondants étaient majoritairement des hommes (7 maires et 2 mairesses). Deux maires étaient à leur premier mandat alors que les autres cumulaient plus de 10 ans d'expérience à l'hôtel de ville. Le guide d'entretien a été construit de manière à réaliser un portrait du travail politique incluant les trajectoires individuelles, la dynamique communautaire, l'occupation du temps ainsi que le rôle dans la municipalité. Les entretiens avec les maires ont été retranscrits intégralement et soumis à une analyse de contenu dans le logiciel MAXQDA. Afin de respecter l'engagement éthique en ce qui a trait à l'identité des personnes rencontrées, dans les sections à venir, les noms de municipalités ont été remplacés par des noms fictifs ; toutes les références à des individus ont été anonymisées et genrées au masculin.

Enfin, le troisième volet est celui de l'observation participante. Son objectif est de vérifier nos premières interprétations auprès de personnes issues du milieu municipal côtoyant des maires depuis plusieurs années. Ainsi, nous avons en avril 2024 participé activement à deux événements de type « forum » destinés aux acteurs du monde municipal. Le premier était la 7e édition du Rendez-vous national de développement local de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), où nous avons été invités à titre de chercheur. Le second était le Forum sur l'intelligence collective régionale, organisée par le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), tenu à Saguenay.

Démonstration : les deux registres du municipalisme pragmatisme

La scène municipale est souvent mal saisie, considérée comme peu conforme aux normes usuelles de la démocratie nationale ce que traduit l'idée d'un « apolitisme municipal » (Bherer et Breux 2012) et de « consensus ambigu » dissimulant les conflits (cf. Kesselman 1972). Toutefois, nous avons vu que cette définition de l'espace public municipal est moins éclairante qu'il y paraît, parce qu'elle risque de négliger les manières de faire propres à la gestion municipale et communautaire des affaires locales. Le registre d'actions du maire s'insère ainsi dans ce que Divay et Caron (2019) nomment l'interface politico-administrative : encadré par le Code municipal et la Loi sur les Cités et Villes (LCV), celle-ci « recouvre l'ensemble des interactions formelles, et informelles, entre la mairesse ou le maire, le conseil municipal et l'organisation bureaucratisée (au sens wébérien), dans la conduite des affaires municipales » (Divay 2024, 205). Au sein de cet univers complexe nous voudrions mettre en évidence deux dynamiques propres au municipalisme pragmatique, qui en termes de sociologie du rôle de maire, se déploie sous la forme de deux registres d'actions qui obéissent à des contraintes très précises.

Le registre politique

Le premier registre qui caractérise l'action des élus municipaux est politique – en un sens précis et restreint à la mise en œuvre de l'action municipale : est politique toute action du maire qui relève d'un processus de priorisation et de construction de coalition autour des enjeux de sa communauté. C'est en ce sens qu'il s'agit d'une politique « pragmatique » : les visées politiques d'un maire ne peuvent se définir qu'au sein d'un horizon municipal composé des enjeux expérimentés et jugés primordiaux par la communauté. Il y a là un éventail de problèmes et de solutions qui composent ensemble un registre d'actions à la fois apolitique et pragmatique. Ce registre est apolitique (au moins d'apparence) en ce que les conflits visant la conquête du pouvoir restent très euphémisés – ce dont témoignent à la fois une faible compétition électorale (la majorité des maires sont élus par acclamation) et l'absence des formes conventionnelles de la vie politique (définition d'orientations collectives, plateforme à portée idéologique, etc.). Or, alors que le maire est au cœur de cette scène « apolitique », le droit municipal n'offre pas de pouvoirs décisionnels aux maires. Comment donc, sans pouvoir décisionnel, les maires influencent-ils la vie municipale ? Nous avons identifié trois pistes de réponses, qui sont trois dimensions d'un registre d'actions politique : la première consiste à développer sa crédibilité, sous des formes variables allant de la notabilité à la professionnalisation ; la seconde est d'ordre pratique et s'exerce dans la gestion du conseil et des rapports avec les partenaires de la municipalité ; la dernière, enfin, concerne la justification des choix collectifs au sein de la communauté, dans un travail discret de médiation croisant les mondes institutionnels et communautaires.

Jouer son rôle pour construire sa crédibilité

Le premier volet de l'action du maire est ce travail politique au quotidien qui, comme le souligne Smith (2019), est composé d'une activité relationnelle et symbolique pour mobiliser des alliés, identifier des enjeux et mettre en place des solutions pertinentes. Concrètement, ceci passe par une appropriation du rôle de maire, par un usage pertinent des compétences politiques et relationnelles constitutives du « métier » politique qui permet à son titulaire d'asseoir sa crédibilité en tant que personnage politique. Que cette crédibilité soit basée sur les compétences politiques (la figure du professionnel), l'ancrage social (la figure du notable local) ou la capacité de mobiliser les acteurs (figure du leader), elle se trouve toujours au cœur du registre politique du maire (pour les idéaux types, voir Pinson 2009). Selon une lecture classique du style politique des maires, l'élu local doit ainsi montrer sa disponibilité par une intense présence sur le terrain, sous diverses formes. Ceci peut passer par une accessibilité au quotidien, souvent fortement revendiquée par les élus : « je suis perçu comme une personne qui est accessible, puis qui est à l'écoute. Une personne humaine facile, c'est ce qu'on dit : facile d'accès » (M03). Mais cette disponibilité peut aussi être plus formelle, avec une présence dans les événements publics importants aux yeux de la communauté, par exemple une fête annuelle : « notre [fête], c'était fin [mars]. J'ai été là tous les jours, j'étais là, j'étais présent. Puis d'ailleurs, le monde dit : 'Mon Dieu, c'est le maire qui nous sert le spaghetti'. » (M03).

Cet engagement pour la communauté peut aussi prendre la forme d'un investissement à l'extérieur, pour représenter les intérêts de la municipalité dans les négociations interterritoriales. Ceci peut concerter les négociations avec les paliers supérieurs de gouvernement, comme quand les élus disent « aller à Québec » pour défendre la communauté, nouer des ententes, un geste qui fait souvent une forte impression sur les citoyens. Ce type des compétences relève en partie de comportements et de manières de faire propre au champ politique. S'il faut défendre sa communauté, encore faut-il savoir le faire, comme en témoigne cet extrait :

« Il y a une manière de le formuler quand on est insatisfait, par exemple, d'une politique gouvernementale. Il y a une manière de communiquer notre insatisfaction. On peut le faire publiquement, on peut le faire en privé. [...] Mais si on fait des sorties publiques avec des accusations ou des constats, on est parfois dans un jeu qui est dangereux pour braquer des paliers de gouvernement face à tes besoins et tes actions. Donc ça prend un sens politique. » (M02)

De manière générale, on comprend qu'il y a un travail politique actif qui exige une forte présence et disponibilité dans le milieu, ce qui constituent des marqueurs de légitimité importants pour de nombreux maires. Entre la figure traditionnelle du notable (qui sait jouer de son influence) et celle plus récente de l'entrepreneur d'actions collectives, cet engagement dans la communauté est une preuve de dévouement qui, comme le remarquait Le Bart (2002), est à la fois une réponse à des attentes de la communauté, un positionnement pour prendre le pouls du climat social et une stratégie de mobilisation du soutien des réseaux locaux.

Construire des consensus dans le conseil municipal et au-delà

Au sein des instances politiques de la municipalité, le rôle premier d'un maire est d'être le « chef du conseil » (Code municipal du Québec, Art. 25). Plus que le maire lui-même, le conseil est le seul véritable acteur collectif de la municipalité au regard du droit. Le cadre législatif municipal n'accorde en effet pas aux maires et mairesses de pouvoir décisionnel particulier, en ce que les décisions sont toujours l'affaire du conseil : le maire vote uniquement pour trancher les égalités (Code municipal du Québec, Art. 79). Ceci a des implications très précises pour un maire qui, contrairement à l'image d'un décideur qui sous-entend le titre de « président du conseil », doit être l'animateur du conseil municipal, en mesure d'organiser un fonctionnement qui permet de faire émerger des solutions pertinentes et de construire une adhésion collective parmi ses membres (Mévellec et Tremblay 2016). Plus profondément, au sens de la typologie de Lowi (1972), cette mission est aussi très politique, en ce qu'elle révèle le pouvoir fonctionnel des municipalités, de nature indirecte et distributive (distribuer les permis, allocations stratégiques des ressources fiscales, etc.). Le cœur de la mission municipale consiste ainsi à distribuer les ressources collectives de manière à gérer des actifs (déneigeuses, aqueducs, centre sportif...) et développer une offre de services (loisir, incendie, urbanisme...). Pour le maire, cette mission se manifeste concrètement dans son rôle au conseil, où il est chargé à la fois de veiller à la bonne utilisation des ressources en regard des intérêts de la communauté (en interne) et les représenter aux différentes échelles du territoire (par exemple à la MRC, voire au palier régional dans certains cas) (à l'externe).

Toutefois, il y a ici une petite ambiguïté juridique quant à la définition du rôle du maire, qui peut lui donner un rôle bien plus important au sein des instances municipales. Contrairement aux conseillers qui n'ont pas de pouvoir en

dehors des séances du conseil, le maire dispose d'un rôle exclusif, celui de surveillance, d'investigation et de contrôle pour veiller au bon fonctionnement de la municipalité (Code municipal du Québec, Art. 142). Ce pouvoir au libellé large donne au maire le droit de manœuvrer pour l'intérêt général de la municipalité en dehors des séances du conseil, de comités ou de commissions. Dans cette conjoncture où se combine l'absence de vote et une faculté de surveillance, les compétences du maire relèvent en large partie d'une capacité de « faire faire » par les autres (Fournis, 2025). C'est ce qu'explique ce maire en référant à un travail de vulgarisation, d'arrimage et de recherche d'équilibre entre les instances en vue de l'intérêt général :

« Moi je dois me faire le vulgarisateur des attentes des élus et de tenter de trouver des chemins pour que les priorités des élus puissent s'arrimer avec le temps disponible puis les obligations des employés. Donc oui, [il y a] un très grand rôle à jouer dans la priorisation, dans le fait d'être cette personne-là qui fait l'équilibre entre les deux instances tant administrative, terrain, que politique. Donc les maires, les mairesses que je connais, qui à mon avis réussissent le mieux, c'est ceux qui vont être capables de créer cet équilibre de communication, pour éviter qu'il y ait des frustrations de la part des élus et que ça soit deux gangs. » (M02)

Nous retrouvons ici l'enjeu d'une définition juridiquement et socialement floue du rôle du maire, qui oblige à l'envoyer moins en termes d'habileté juridique qu'en termes d'habileté personnelle ou de compétence professionnelle : l'efficacité du travail politique du maire apparaît ici proportionnelle à son talent pour orienter les préoccupations du conseil et obtenir une mise en œuvre efficace des décisions de la part des agents municipaux—and le tout sans sortir de son rôle sous peine d'ingérence (voir la Commission municipale du Québec 2022).

Porter une vision dynamique et partagée de la municipalité

Un dernier élément qui ressort des entretiens quant au rôle politique des élus municipaux est la nécessité, pour un maire, de partager sa vision de la municipalité, selon une sorte d'impératif qui relève d'un exercice de justification. Vulgariser et expliquer à la population les choix de la municipalité est une nécessité qui recouvre toutes les dimensions de l'action municipale. La capacité à justifier les choix collectifs est une compétence politique qui se manifeste de manière exacerbée sur la scène politique des petites municipalités. Le maire joue ainsi en quelque sorte un rôle de traducteur pour rendre intelligibles deux univers codifiés qui se rencontrent dans la municipalité, respectivement le langage fonctionnel de l'appareil municipal, soumis à un ensemble lourd et complexe de contraintes législatives, et le langage identitaire de la communauté, soumis aux normes et attentes qui régissent le vivre-ensemble. Et tout comme un bon traducteur, la qualité d'un maire se joue peut-être dans sa capacité à transmettre l'information en minimisant les décalages. Le rôle de « porte-parole » qui est l'un des éléments centraux de la fonction de maire apparaît ici comme un travail d'équilibrisme entre le conseil, la communauté et l'administration.

Ceci met aussi en évidence le fait qu'il existe dans les petites municipalités un dialogue informel autour des élus municipaux qui, sous réserve d'en maîtriser les codes, leur permet de prendre le pouls de la communauté—souvent bien plus que les formes urbaines de démocratie participative qui suscitent parfois une méfiance marquée, comme le souligne sans détour ce maire :

« Je prends ça avec un grain de sel, la démocratie participative. Pour moi, là où j'ai un problème, je ne veux pas devenir juste un bénoui-oui qui répond à coup de sondages ou qui avance à coup de sondages. Moi j'ai une vision pour mon milieu que j'ai exprimée à plusieurs occasions, que j'exprime continuellement dans mes différentes communications avec ma population [...] Moi, je fais de la politique parce que je veux mettre en place une vision que j'ai pour mon milieu. » (M08)

De manière plus générale, cette obligation de porter une vision dynamique des missions municipales au sein de la communauté est assez classique. Certains travaux ont ainsi démontré que porter une ambition sans construire de coalition de soutien fragilise durablement un maire (Yates 1977) et que la spécificité du maire au Canada relève précisément de cette capacité à mettre en lien différents mondes de manière à construire une capacité légitime d'action commune. La spécificité politique du maire apparaît ici fortement, puisqu'il est le seul à être en position d'assurer cette intermédiation au sein du monde municipal, en utilisant ses leviers de négociation (l'information), en mobilisant habilement les acteurs locaux dans des projets (leadership) et en bâtissant une relation de confiance avec des partenaires (coordination).

Le registre administratif

Le deuxième registre composant l'activité des maires dans les petites municipalités est d'ordre administratif : en relèvent toutes les actions du maire relatives à la mise en œuvre des décisions adoptées par le conseil municipal. Ceci comprend ainsi toutes les compétences administratives nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil administratif dans sa mission de gestion des affaires municipales (gestion contractuelle, aménagement, délivrer des permis, etc.). Nous déclinons le registre administratif en trois dimensions. La première consiste à entretenir une relation de complémentarité avec la direction générale pour favoriser une dynamique municipale saine et conditionnelle à la prestation efficace des services. La seconde consiste à définir et mettre en œuvre une offre de services adaptée au besoin de la communauté, ce qui nécessite du maire des compétences managériales. La dernière vise à aller au-delà des routines, en élargissant les soutiens au sein de la communauté pour y dénicher des ressources aptes à résoudre de manière innovante certains enjeux municipaux.

Fabriquer une complémentarité avec la direction générale de la municipalité

Parmi les aspects fondamentaux du travail d'un maire se trouve l'entretien de l'équilibre entre le politique et l'administratif. Assez peu connu à l'extérieur du fait de l'opacité habituelle du fonctionnement des municipalités (Divay et al. 2019), le rôle de la direction générale est ici central puisqu'à titre de « premier fonctionnaire de la municipalité », « il effectue le lien entre le conseil municipal constitué d'élus et le personnel administratif », notamment en ce qu'« il veille à l'exécution des décisions du conseil et supervise l'ensemble des activités administratives » de la municipalité (Gravel et Pétrelli 2008, 324). Il est donc l'*alter ego* administratif du maire qui, de son côté, sert de pivot entre les dynamiques purement politiques (le conseil) et celles purement administratives (la direction générale). Pour certains, il en va un peu comme la formule $1 + 1 = 3$, c'est-à-dire que le maire et la direction générale, en dehors de leur rôle respectif, forment une troisième entité, un binôme politico-administratif, comme l'explique la citation ci-dessous :

« Je dis souvent que le rôle d'une DG [...] et du maire, c'est un binôme, un binôme complémentaire [...] Cette relation-là doit être saine, ouverte, complémentaire entre le responsable du rôle politique de la municipalité et le responsable du rôle administratif de la municipalité [...] Plus il va y avoir de complémentarité, plus la dynamique de développement de la municipalité, à mon avis, va être grande et va être profitable pour tout le monde. » (M02)

Toutefois, cette proximité doit reposer sur une compréhension précise de la répartition des rôles entre les deux acteurs, d'autant plus que les frottements et les tensions abondent dans l'action municipale du quotidien. Or, à défaut d'être éclairante, la loi est simple : il n'est pas question d'une fusion, mais au contraire d'une stricte délimitation du politique et de l'administratif, ce qui est précisément formulé par un maire :

« Il y a un DG qui s'assure que les décisions du conseil sont opérées. Donc le maire est là pour présider, s'assurer que l'ensemble des éléments qui viennent soutenir une décision soit présenté pour que le conseil prenne la meilleure décision possible. Un coup que la décision est prise, bien c'est de s'assurer que la direction les mette en place. » (M09)

On l'aura compris : dans un fonctionnement quotidien marqué par des recouplements nombreux, l'essentiel est probablement de trouver la formule qui permet l'équilibre nécessaire à l'avancement des dossiers, équilibre qui peut s'appuyer sur différentes configurations internes (Breux et Parent, ce numéro). Car ce jeu reste toujours délicat et exige des maires un véritable talent de gestion de la chose administrative pour savoir, sans jamais tomber dans une ingérence contreproductive, saisir les opportunités en présence, trouver les voies de passages entre les divers groupes d'intérêt, voire à la satisfaction de l'équipe municipale, etc. Or, dans ce rôle, les frontières entre le politique et l'administratif sont en réalité toujours poreuses, ce qui exige des échanges systématiques et une bonne intelligence. Un maire évoque ainsi un style de coordination plutôt discret, en évoquant par exemple une stratégie maïeutique :

« Je travaille souvent comme ça à faire réfléchir les gens. Je le fais aussi avec la direction générale de ma municipalité, qui est une nouvelle direction générale. Je lui pose un certain nombre de questions, parce qu'en réalité je la connais la réponse, elle est là. Mais il faut que tu crées un entonnoir en lui posant les bonnes questions pour l'amener à réfléchir. » (M07)

S'il est d'usage de valoriser des équilibres « naturels » entre le directeur général et le maire, il ne faut pas s'y tromper : les conflits et tensions peuvent être d'autant plus déstabilisants que le fonctionnement en binôme exige des rapports poussés et systématiques. Dans ces conditions, pour ces maires qui se disent souvent « chanceux » d'avoir une « aussi bonne » administration, il n'est probablement pas tant question de hasard que de la maîtrise de part et d'autre d'un savoir-faire en termes de gestion des relations—à l'image de ce maire qui affirme sous forme de plaisanterie avoir « une maîtrise en conciliation des opinions contradictoires. » (M09).

Gérer collectivement une offre de services adaptée

Au-delà de la gestion des dynamiques entre le politique et l'administratif, la principale mission administrative du maire se joue dans la gestion de l'offre de services. Or, le municipalisme pragmatique a ici des lois sociologiques qui, à défaut d'être strictement inscrites dans la loi, semblent prescrire une grande modestie aux petites municipalités. Un maire résume sa mission en ces termes :

« Moi, je suis là pour donner les meilleurs services au moindre coût à ma population. C'est ça, mon mandat. » (M08)

Dans cette perspective, le rôle d'un élu est assez restreint : il s'agit surtout d'avoir des propositions permettant d'assurer (et, à l'occasion, élargir) l'offre de services afin de répondre aux préoccupations locales. Concrètement, sans porter les dossiers lui-même (ce qui serait de l'ingérence), le maire doit réunir les conditions permettant un fonctionnement optimal de l'administration municipale afin de répondre aux besoins de sa communauté.

Pour ce faire, il importe de bien connaître les rouages de l'administration, des ressources humaines et matérielles disponibles. La logique de parcimonie est la même, bien que plus délicate, pour l'usage des ressources financières. Dans un contexte où les petites municipalités sont souvent caractérisées par un manque de ressources et de moyens, l'enjeu du respect de la capacité financière des contribuables-citoyens est très souvent critique. Un usage consensuel des ressources financières se trouve dans l'ouverture de nouveaux postes d'employés, par exemple en développement économique, en animation municipale ou en loisir. Il en va ainsi de ce maire qui explique sa stratégie consistant à engager une ressource uniquement pour encadrer les demandes de projets citoyens, promesse de développement pour la municipalité :

« J'ai fait quelques calculs, puis j'ai proposé à mes élus d'engager quelqu'un à temps plein, un an, on fait un projet pilote. Le défi, c'est de dire 'je crois que si on accompagne mieux nos gens dans leurs projets, on va avoir un plus grand nombre de projets'. Ces projets là vont générer une évaluation foncière. Cette évaluation foncière là va générer des revenus de taxation. Des revenus de taxation vont être supérieurs aux coûts engendrés par le fait d'embaucher quelqu'un. On l'a fait la première année, le surplus. En accompagnant les gens, on a un surplus qui payait entièrement la job [...] » (M02)

On comprend que, dans des configurations où l'action municipale est nécessairement restreinte par le manque de moyens financiers et humains, la stratégie administrative des élus est forcément parcimonieuse. Ceux-ci ne sont cependant pas totalement démunis, puisqu'ils peuvent à l'occasion trouver au sein de la communauté des ressources leur permettant de prolonger l'action municipale par d'autres moyens.

Mobiliser la communauté pour des solutions innovantes

De nombreux travaux ont démontré que les communautés en Amérique du Nord pouvaient avoir un rôle moteur dans la structuration des sociétés territoriales (notamment Moreux 1982 ; Parent 2015)—ce qui explique sans doute l'étonnante résilience de certaines communautés qui parviennent à entretenir une vie collective en dépit d'une structure politique très fragile (incivilité, démissions nombreuses...). Les entretiens menés ont ainsi fait ressortir nettement la conscience dans les petites municipalités de la nécessité de s'appuyer sur les ressources disponibles localement, comme des comités mixtes citoyens-conseillers, pour trouver des solutions aux enjeux de la communauté. C'est ce que souligne ce maire qui explique comment il a saisi l'opportunité de mobiliser un groupe de citoyens autour d'une ressource patrimoniale à gérer (l'église) pour répondre à l'enjeu du manque de cohésion sociale :

« Le sentiment d'appartenance, c'est un peu ce qu'on essaie de développer parce que d'être les plus jeunes c'est le fun, c'est un avantage, mais plus tu es jeune, moins le sentiment d'appartenance est là. [...] Le moyen qu'on essaie de se donner, c'est l'infrastructure de l'église. [Avec un comité citoyen] on veut que ça devienne un centre de diffusion culturelle. [...] Les gens réservent la salle pour le mariage, des banquets, toutes sortes de choses. L'an dernier, [le comité] a fait notre premier spectacle qu'on a appelé les shows [du village] et ça a été une super belle réussite. Et les gens sont venus, ont participé. [...] Donc ça va créer plus de liens. » (M05)

Pour autant, savoir mobiliser la communauté ne veut pas dire nécessairement refuser de mobiliser des moyens extérieurs. Au contraire, certains des élus les plus dynamiques ont entrepris de sortir du piège des ressources limitées en explorant de manière assidue les opportunités extérieures : il y a aussi un véritable travail de « chasseur de subventions », qui permet de renforcer les seules ressources locales et porter plus loin une vision pour la collectivité. Cet élément rappelle le volet fondamentalement collectif du travail politique (Demazière et Le Lidec 2014), puisque si ce ne sont pas les maires eux-mêmes qui font les demandes de subvention, il est tout de même attendu qu'ils « aient des idées » et soient en mesure d'activer l'appareil municipal pour mettre en œuvre leur stratégie. Par exemple, certains maires peuvent s'enorgueillir discrètement d'avoir été chercher une « spécialiste des subventions » dont l'efficacité a pu soutenir une démarche municipale de développement durable participatif. Cette combinaison de stratégie politique, d'efficacité administrative et de mobilisation communautaire a réussi à mettre en place une « recette » très efficace pour répondre de manière innovante aux enjeux de la municipalité :

« Je te dirais qu'aujourd'hui, à travers les mécanismes qu'on a mis en place, j'ai l'équivalent d'à peu près, l'année passée, 350 000 piastres qui rentrent en subvention. Donc, si je n'avais pas ces programmes de subventions là, je serais dans la merde » (M01)

Cette réflexion nous reconduit à une certaine ambivalence entre deux formes de légitimité du maire, soit une forme plutôt managériale—élu charismatique, qui sait positionner le territoire sur marché concurrentiel, réseau fort, mais impersonnel—and une forme politique, très terre à terre—attachement au territoire, investissement communautaire, capacité d'incarner l'institution (Le Bart, 2009). En réalité, notre étude montre que le maire ne peut être ni purement manager, ni purement politisé. La nature de son rôle dans l'interface politico-administrative nécessite un investissement minimal à la fois dans la dimension administrative et dans la dimension politique.

Discussion / conclusion

Cet article entendait mettre en valeur la dimension politique spécifique à l'espace public des petites municipalités rurales du Québec en s'appuyant sur une enquête qualitative réalisée dans le Bas-Saint-Laurent. L'objectif poursuivi consistait à montrer que l'action des maires et mairesses ne se réduit pas à une forme inavouée d'action politique dite « apolitique » : elle relève au contraire d'une forme d'action particulière, avec des règles et logiques spécifiques à la vie municipale dans la ruralité. Pour ce faire, nous l'avons inscrite dans un champ politique structuré par une communauté territoriale, définie comme une réalité relationnelle qui contraint le travail politique des élus municipaux. Car cette communauté est au plus loin des caricatures. Réalité subtile et complexe, la communauté territoriale fonde l'action du maire et l'encadre quotidiennement de ses attentes politiques et contrainte sur l'offre de services. Être maire dans une petite communauté rurale exige *in fine* des compétences pragmatiques très spécifiques pour se mouvoir dans cet univers et y exercer une action pertinente dans les structures municipales.

Suivant cette perspective, nous avons considéré ce métier sous la forme d'un municipalisme pragmatique, qui se traduit dans deux registres d'actions. Le premier registre est politique : il s'agit pour l'élu de construire sa crédibilité grâce à des compétences ouvrant à une gestion collective des missions municipales tout en la justifiant à la population locale. Le second registre est administratif : il s'agit de bâtir des relations de complémentarité avec la direction générale permettant une définition pertinente des services municipaux aux yeux de la communauté, qui peuvent être prolongés par la mobilisation de la communauté sur des enjeux spécifiques. Dans ce que nous avons qualifié de municipalisme pragmatique, le travail d'un maire est ainsi centré sur l'obligation de faire des choix satisfaisants pour la communauté (et les enjeux qui lui importent), à partir des moyens limités de l'appareil municipal. Ce sont ces deux registres, administratif et politique, qui se nourrissent l'un l'autre pour assurer la reproduction de la communauté par une « mobilisation politique de l'imaginaire » (Fournis 2025, 18), mais aussi pour encadrer l'action des élus : le maire,

consciemment ou non, est légataire d'un ensemble des règles, de normes et d'attentes politiques institutionnalisées dans l'espace, une démarche de construction identitaire et politique que résume l'idée de « territoire » (Smith 2020; Jean 2006). Dans cette conclusion, nous voudrions revenir sur l'articulation entre ce municipalisme pragmatique et les théories sur le métier d'élu local.

L'enchevêtrement du politique et de l'administratif n'est pas contradictoire avec la nature relationnelle du métier d'élu (cf. Garraud 1994), puisque ce dernier repose précisément sur une intermédiation entre les sphères politiques, administratives et communautaires sur le territoire de la municipalité. Mais il faut constater que cette configuration encadre tout de même sévèrement l'action des élus, qui doivent entretenir un travail relationnel de traduction entre les différents mondes qui composent la société locale. Ceci donne à voir une action qui, au quotidien, dépend à la fois des trajectoires longues qui caractérisent des communautés rurales (dont nombre d'entre elles sont fragiles et possèdent peu d'outils politiques administratifs) et des arrangements locaux singuliers entourant les institutions municipales (les attentes communautaires et les contraintes administratives se combinent ici pour limiter les ambitions des élus locaux). En un sens, les maires sont des traducteurs, mais ils ne choisissent pas les langues qu'ils doivent manipuler. Le maire doit s'assurer de traduire, en minimisant les décalages, des préoccupations communautaires dans le langage hermétique du droit municipal. En réciproque, du fait d'une diversification de la ruralité contemporaine (Chiasson et Prémont 2020), il doit traduire comme possible un imaginaire communautaire de moins en moins homogène en des termes plutôt administratifs, à maints égards ennuyeux ou contrariants (comme les règlements et le zonage). Or, le municipalisme pragmatique n'exclut pas l'identification de marges de manœuvre, à condition d'avoir les compétences et les savoir-faire pour les exploiter dans une fonction spécifique dévolue au maire. Le maire a effectivement un rôle politique qu'il est seul à pouvoir remplir, relevant de la constitution d'une identité collective sur le territoire : il est responsable d'une cohérence minimale entre le pluralisme des identités locales et la fonctionnalité unique de l'offre de services.

À cet égard, les travaux de Le Bart (2002) sur le leadership politique soutiennent que le savoir-faire du maire relève autant de l'ordre du décideur efficace visant à maximiser l'offre de services (dimension administrative/managériale) que de la capacité à incarner les symboles pour renforcer la cohésion sociale (dimension politique/identitaire). Si notre enquête a réussi à mettre en valeur les registres d'actions politique et administratif, le volet identitaire n'a quant à lui pas été abordé frontalement. « Dans une perspective plus identitaire, [l'élu] doit continuer, contre vents et marées, à incarner et à défendre le territoire contre toutes les entreprises de déterritorialisation » (Le Bart 2009, 207). Qu'en est-il de cette affirmation transposée au contexte bas-laurentien ? Nos résultats montrent que si l'identité locale est encore importante, elle prend surtout forme au travers de la fonctionnalité de l'offre de services. Est-ce l'ère du « tout au matériel » et de la dissolution des identités territoriales par la globalisation ? Sans offrir une réponse définitive, faisons tout de même remarquer que, pour les maires rencontrés, la satisfaction des résidents repose effectivement *plutôt* sur le renforcement de l'infrastructure de services que sur un travail de liaison entre identité et territoire, sauf exception. Autrement dit, les mécanismes collectifs de définition du territoire apparaissent comme beaucoup plus matériels qu'identitaires. Néanmoins, on aura compris que la dimension identitaire recouvre subtilement les deux registres du municipalisme pragmatique. Suivant une logique de leadership partagé entre la municipalité et la communauté, les choix d'actions d'un maire sont toujours soumis au contrôle social de la communauté sur ses membres (Fournis 2025). Sous peine de se faire montrer la porte de sortie, le maire doit respecter les sensibilités identitaires de la communauté qui lui ont autorisé l'accès à la mairie.

Remerciements

Ce projet a été financé par la bourse d'initiation à la recherche 2023-2024 du Fond de recherche québécois – Société et culture (FRQSC). Un merci spécial au professeur Yann Fournis pour les opportunités de recherche offertes, son encadrement scientifique et son soutien continu tout au long de ce projet, jusque dans l'écriture de cet article. Merci également à la professeure Nathalie Lewis qui a joué un rôle d'accompagnement précieux dans cette enquête.

Références bibliographiques

- Anderson, B. 2006 [1983]. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris : La Découverte.
- Béal, V., Maisetti, N., G. Pinson, et M. Rousseau. 2023. « When Bookchin faces Bourdieu. French 'weak' municipalism, legitimization crisis and zombie political parties » *Urban Studies* 60 (11) : 2195–2213.
- Bérubé, H. 2012. « Une gouvernance suburbaine distincte : les banlieues élitaires de Montréal (1880–1939) ». *Recherches sociographiques* 53 (1) : 41–62.
- Bherer, L., et S. Breux. 2012. « Lapolitisme municipal » *Bulletin d'histoire politique* 21 (1) : 170–184.
- Biehl, J., et M. Bookchin. 1998. *Le municipalisme libertaire: la politique de l'écologie sociale*. Montréal, Éditions Écosociété.
- Breux, S., et R. Parent. 2023. « Plus difficile d'être élu dans une petite municipalité ? Perceptions de la fonction élective par certains élus municipaux québécois ». *Géographie Canadienne* : 1–10.
- Bouchard, J., E. Dostie-Goulet, V. Labelle, M. Prince, et J. Marcoux. 2024. « Les préoccupations des élues et élus. De nouveaux enjeux dans un monde en changement » *Rapport préparé pour la Fédération québécoise des municipalités, en ligne* : https://fqm.ca/wp-content/uploads/2024/03/ra_preoccupations_elues_et_elus_2023.pdf.
- Caron De Montigny, J.-S., G. Chiasson, et A. Mévellec. 2022. « La démocratie supramunicipale québécoise confisquée par les maires ? » *Politique et Sociétés* 41 (2) : 123–146.
- Chiasson, G., et M.-C. Prémont. 2020. Présentation dossier spécial : À la recherche de la ruralité québécoise contemporaine. *Revue Organisations & territoires* 29 (1) : ii–v.
- Chiasson, G., A. Mévellec, et Y. Gaudreau. 2023. « La gouvernance territoriale dans l'hinterland canadien : Les élus au cœur de la gouvernance territoriale ? » *Géographie, économie, société* 25 (2) : 351–374.
- Chiasson, G., Y. Fournis, et A. Mévellec. 2014. « Fermer la parenthèse régionale : Retour au municipal ! » *Économie et Solidarités* 44 (1–2) : 64–83.
- Commission municipale du Québec. 2022. *Les pouvoirs des élus : Il y a des limites*. En ligne : <https://www.cmq.gouv.qc.ca/fr/la-commission/blogue/les-pouvoirs-des-elus-il-y-a-des-limites>.
- Demazière, D., et P. Le Lidec (dir.). 2014. *Les mondes du travail politique : les élus et leurs entourages*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Divay, G. 2024. « L'interface politico-administrative » dans S. Breux et A. Mévellec *Dictionnaire de la scène politique municipale québécoise*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- . 2019. « La proximité comme expérience de l'espace public » dans G. Divay, S. Belley, L. Caron, É. Charbonneau et M.-C. Prémont (dir.) *Le management municipal. Tome 1. Un gouvernement de proximité ?* Québec : Presses de l'Université du Québec, 75–106.
- Divay, G., et L. Caron. 2019. « L'interface politico-administrative ou la vie d'un duo biculturel », dans G. Divay, S. Belley, L. Caron, É. Charbonneau et M.-C. Prémont (dir.), *Le management municipal. Tome 1. Un gouvernement de proximité ?* Québec : Presses de l'Université du Québec, 135–178.
- Divay, G., S. Belley, L. Caron, É. Charbonneau, et M.-C. Prémont. 2019. *Le management municipal. Tome 1. Un gouvernement de proximité ?* Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Douillet, A.-C., et R. Lefebvre. 2017. « Chapitre 3. Les représentants du pouvoir politique local : Élus locaux et métier politique » dans *Sociologie politique du pouvoir local*. Paris : Armand Colin, 101–145.
- Durand Folco, J. 2017. « Le municipalisme contre l'État » *Nouveaux Cahiers du socialisme* 17 : 109–118.
- Fontaine, J., et C. Le Bart. 1994. *Le métier d'élue local*. Paris : L'Harmattan.
- Fournis, Y. 2019. « Go habs go? Vers un droit à habiter les "régions-ressources" québécoises » dans Bélanger, H et Lapointe, D. (dir.) *Perspectives critiques et analyse territoriale : Applications urbaines et régionales*. Presses de l'Université du Québec, 15–32.
- . 2025. *Le maire et sa communauté. Une sociologie politique des élus municipaux au Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Fournis, Y., et N. Lewis. 2025, ce numéro. « Les maires des petites municipalités québécoises font-ils des politiques publiques ? » dans *Canadian Journal of Urbain Research*, ce numéro.
- Garraud, P., 1994, « Le métier d'élue local : les contraintes d'un rôle » dans Fontaine, J., Le Bart, C. (dir.), *Le métier d'élue local*. Paris : L'Harmattan, 29–54.
- Gravel, R.J., et R. Pétrelli. 2008. « Fonctions et rôles des directeurs généraux des municipalités du Québec » *Canadian Public Administration* 37(2): 323–350.

- Harding, A. 2009. « The history of community power », dans Davies, J. S. et Imbroscio, D. L. (dir.) *Theories of urban politics*, 2nd ed. Los Angeles: Sage, 27–39.
- Jean, B. 2006. Le développement territorial : un nouveau regard sur les régions du Québec. *Recherche Sociographique* 47 (3) : 465–474.
- Kesselman, M. 1972. *Le Consensus ambigu : Étude sur le gouvernement local* (M. Laferrière et M.-F. Toinet, Trad.). Paris : Éditions Cujas.
- Kim, Y., et Mi.-E. Warner. 2021. « Pragmatic municipalism or austerity urbanism? Understanding local government responses to fiscal stress » *Local Government Studies* 47 (2) : 234–252.
- Lagroye, J. 1994. « Être du métier » *Politix* 28 : 5–15.
- Le Bart, C. 2009. « Les nouveaux registres de légitimation des élus locaux » dans Bidégoray, C., Cadiou, S. et Pina, C (dir.) *L'élu local aujourd'hui*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 201–211.
- . 2002. « Le leadership territorial au-delà du pouvoir décisionnel » dans Smith, A. et Sorbet, C. (dir.). *Le leadership politique et le territoire*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 145–161.
- Le Bart, C., et R. Lefebvre. 2005. « Introduction : Une nouvelle grandeur politique ? » dans C. Le Bart et R. Lefebvre (dir.) *La proximité en politique : Usages, rhétoriques, pratiques*. Presses universitaires de Rennes, 11–30.
- Lefebvre, M., G. Chiasson, et S. Racine. 2023. « Le rapport aux savoirs des élus des petites municipalités québécoises : Pistes de réflexion et d'action » *Canadian Journal of Regional Science* 46(3): 18–28.
- Lowi, T. J. 1972. « Four systems of policy, politics, and choice » *Public Administration Review* 32(4): 298–310.
- Massicotte, G. (dir.). 2008 *Sciences du territoire : perspectives québécoises*, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Mévellec, A., et M. Tremblay. 2016. *Genre et professionnalisation de la politique municipale*, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Mévellec, A., G. Chiasson, et Y. Fournis. 2017. « De “créatures du gouvernement” à “gouvernements de proximité” : la trajectoire sinuose des municipalités québécoises » *Revue Française d'administration Publique* 162 : 339–352.
- Mévellec, A., G. Gauthier et G. Chiasson. 2012. « Penser le territoire québécois : Différenciation territoriale et pratiques scientifiques » Dans Douillet, A.-C., Faure, A. Halpern, C. et Leresche, J.-F. (dir.) *L'action publique locale dans tous ses états : Différenciation et standardisation*, Paris : L'Harmattan, 77–86.
- Moreux, C. 1982. *Douceville en Québec. La modernisation d'une tradition*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Neveu, E., et B. François. (dir.). 1999. *Espaces publics mosaïques : Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Palard, J. 2007. « L'industrialisation de la Beauce québécoise : développement économique, pouvoir local et identité territoriale », dans Itçaina X., Palard J., Ségas S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 83–97.
- Parent, F. 2015. *Un Québec invisible*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Pinson, G. 2009. *Gouverner la ville par projet : urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Rondeau, J., et R. Léonard. 2024. « Près d'un élu municipal sur dix a démissionné depuis 2021 ». Le Soleil, mis en ligne le 23 janvier 2024, consulté le 26 novembre 2024, URL : <https://www.lesoleil.com/actualites/politique/2024/01/23/pres-dun-elu-municipal-sur-dix-a-demissionne-depuis-les-elections-de-2021-WPG3WACNKJFJVJNAPL-5JNAHUE/>.
- Smith, A. 2020. « Territoire » dans R. Pasquier (dir.) *Dictionnaire des politiques territoriales*. Presses de Sciences Po, 525–529.
- . 2019. « Travail politique et changement institutionnel : une grille d'analyse » *Sociologie du travail* 61(1), mis en ligne le 07 mars 2019, consulté le 26 novembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/14661> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sdt.14661>.
- Vallette, S., et S. Breux. 2024. « Maire, mairesse » dans S. Breux et A. Mévellec, *Dictionnaire politique de la scène municipale québécoise*. Québec : Presses de l'Université Laval, 231–234.
- Yates, D. 1977. *The ungovernable city*. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.